



DATE D'AFFICHAGE :  
1<sup>e</sup> 28/03/2022

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **PERPEZAC LE NOIR**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale. Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, **Mme Delphine BOUDET, 1<sup>ère</sup> adjointe**, est élue présidente de la séance.

Étaient présents : M. Jérôme SAGNE, Mme Delphine BOUDET, M. Laurent MERGEY, Mme Hélène HERCOUËT, M. Franck LEJEUNE, Mme Séverine CHAZAL, Mme Anne-Marie CESSAC, M. Emmanuel DENIS, Mme Julie VIEILLARD, M. Nicolas PENYS.

Étaient absents excusés : M. Sébastien VIALARD, Mme Elodie PILLAULT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Sébastien VIALARD en faveur de M. Emmanuel DENIS.

Secrétaire : Mme Hélène HERCOUËT.

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-010 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL PERPEZAC-LE-NOIR - DRESSE PAR MME MURIEL TERRASSOUX ET M. NICOLAS DEBUIGNY – RECEVEURS (7.1)**

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-011 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET LOTISSEMENT SAINT ANTOINE PERPEZAC-LE-NOIR - DRESSE PAR MME MURIEL TERRASSOUX ET M. NICOLAS DEBUIGNY – RECEVEURS (7.1)**

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-012 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT PERPEZAC-LE-NOIR - DRESSE PAR MME MURIEL TERRASSOUX ET M. NICOLAS DEBUIGNY – RECEVEURS (7.1)**

POUR LES 3 COMPTES DE GESTION 2021 : APPROUVES A L'UNANIMITE

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

L'ensemble des comptes administratifs ont été présentés, ainsi que la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles établies au titre de la Loi NOTREe :



# COMMUNE DE PERPEZAC-LE-NOIR

## Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (\*)

(Article 2313-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe)

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE et BUDGET ASSAINISSEMENT

Présentation simplifiée

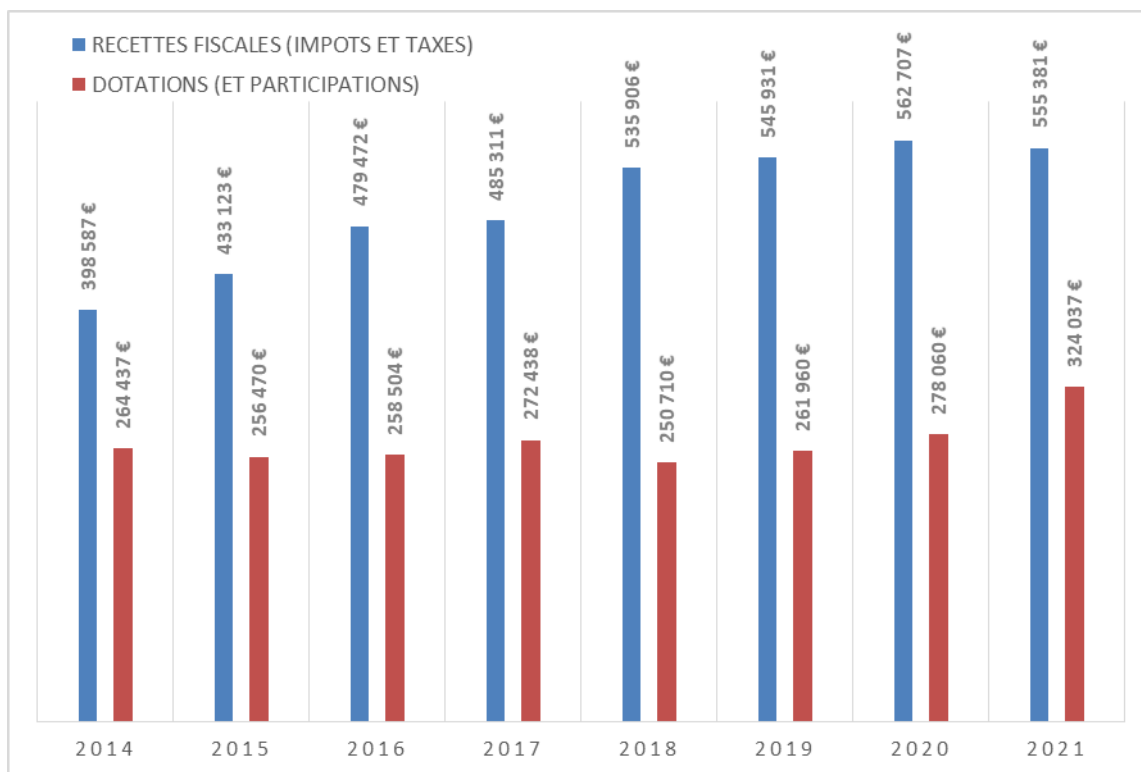
LIBELLE	COMMUNE		ASSAINISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits (*)	Recettes ou excédents
Résultats reportés		252 139		43 374
Opérations de l'exercice	940 829	1 079 572	46 335	54 942
<b>TOTAUX DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>940 829</b>	<b>1 331 711</b>	<b>46 335</b>	<b>98 316</b>
	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de reportés	94 531			59 889
Opérations de l'exercice	254 563	241 606	32 605	27 582
Restes à réaliser	28 882	56 505	9 658	34 926
<b>TOTAUX DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>377 975</b>	<b>298 111</b>	<b>42 263</b>	<b>122 396</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>311 018</b>		<b>132 115</b>

(\*) Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche

# BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

## PRINCIPAUX INDICATEURS :

### EVOLUTION – PRODUIT DES RECETTES FISCALES ET DES DOTATIONS



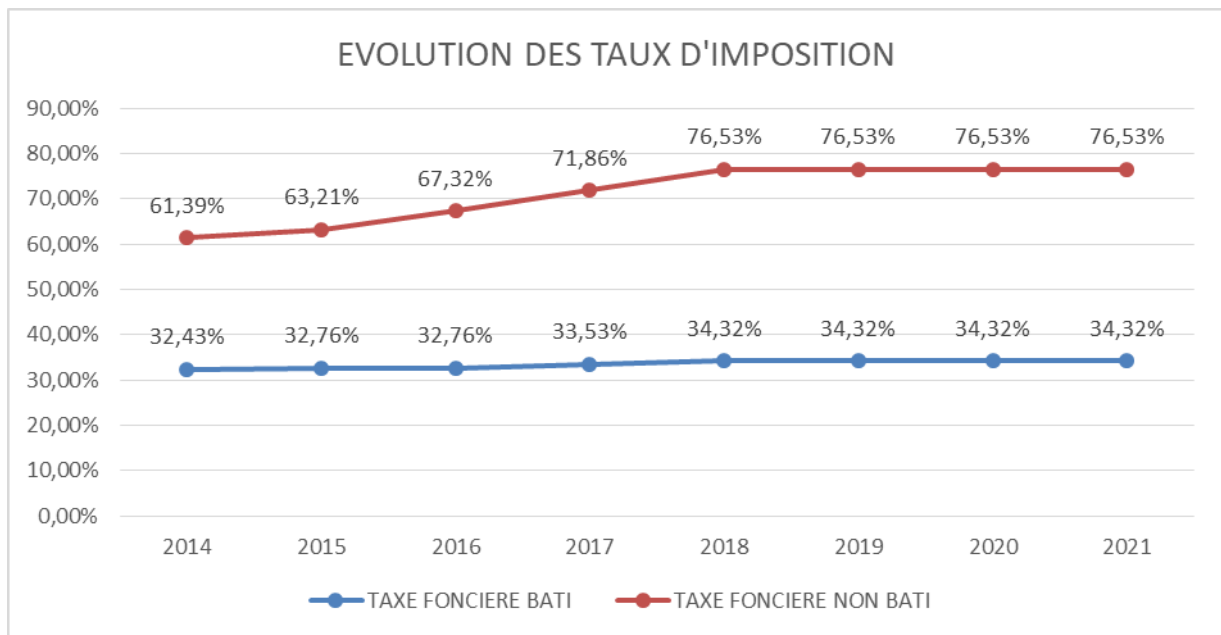
### EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION VOTES

Pour l'année 2021, il a été décidé de **MAINTENIR (+0%)** les taux d'imposition de la commune au niveau voté en 2020. Ces taux prennent également en compte les évolutions réglementaires. Les nouveaux taux sont arrêtés comme suit :

Taxes	Taux de référence pour 2021 (%)	Taux votés (%)
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Part communale 12,97 + Part départementale 21,35 = nouveau taux communal de référence de <b>34,32</b> <b>(1)</b>	<b>34,32</b>
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	<b>76,53</b>	<b>76,53</b>

- (1) En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.
- (2) la base d'imposition de TFPB 2021 tient compte de la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels, ce qui peut se traduire par une réduction sensible de la base par rapport à 2020. La perte est compensée au titre des allocations compensatrices que nous percevons. (Pour rappel, la base d'imposition 2020 était de 1 096 208€)

L'article 16 de la Loi de finances 2020 s'applique qu'à partir de l'année 2021 mais, si on appliquait ces règles à partir de l'année 2014, cela donnerait une évolution des taux d'imposition retraitée comme suit :



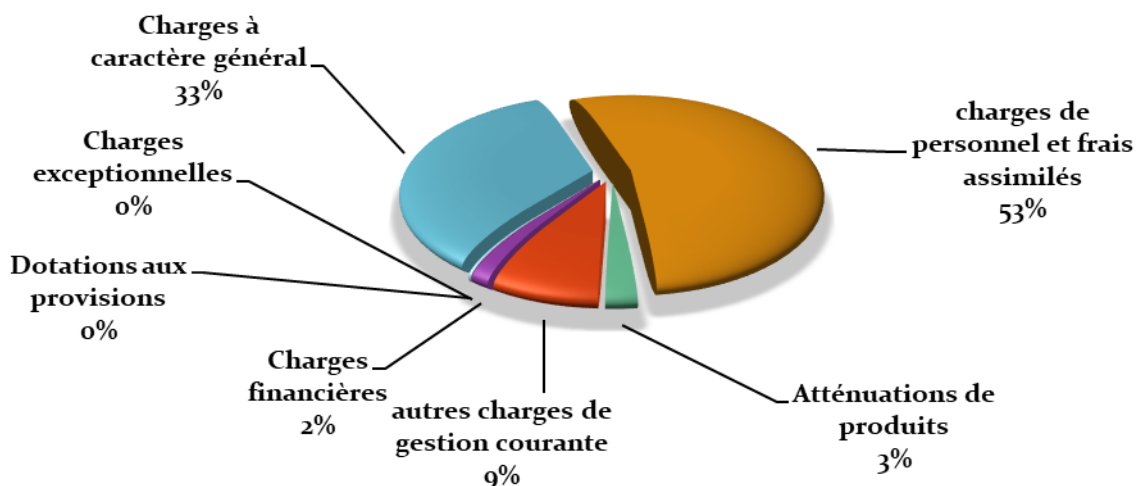
En complément, la Commune a perçu des ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2021, il convient d'ajouter les éléments suivants :

Produit correspondant aux bases de TH des locaux d'habitation non affectés à la résidence principale (résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, locaux vacants, ...) par le taux de TH appliqué sur le territoire communal en 2019 (taux gelé par la Loi en 2020)	<b>+ 25 320€</b>
Allocations compensatrices relatives aux pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la Loi et compensées par l'Etat	<b>+ 39 983</b>
Dispositif de fonds de garantie individuelle de ressources compensant les pertes de recettes constatées après la réforme de la taxe professionnelle –Si les ressources après réforme se sont accrues, il s'agit d'un prélèvement (montant figé)	<b>- 19 888€</b>
La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale ne correspondant pas exactement à la perte de taxe d'habitation des résidences principales (THp) de la commune, il est mis en œuvre un dispositif d'équilibrage sous la forme d'un coefficient correcteur.	<b>- 40 691€</b>

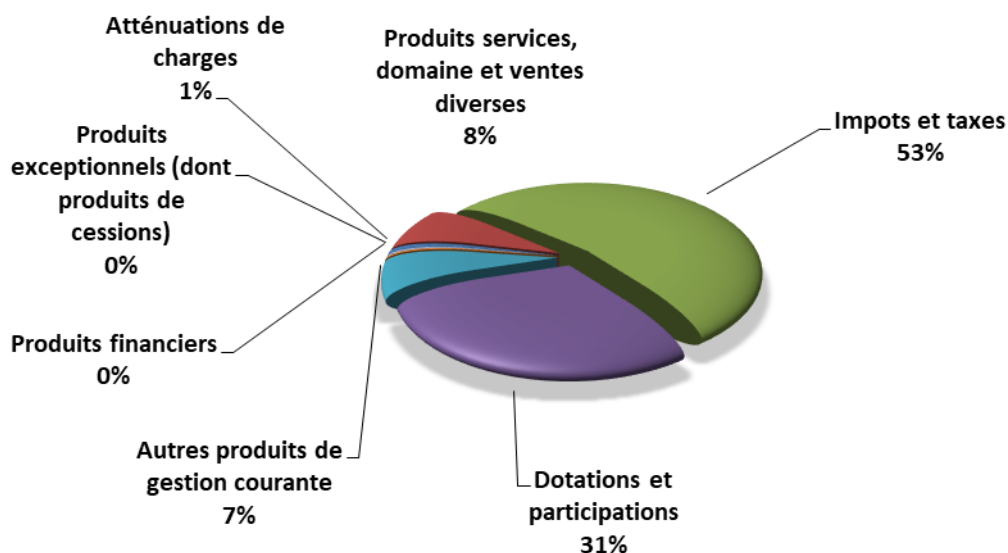
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche (CCPU) est passée au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Par conséquent, la fiscalité professionnelle du territoire ne sera plus touchée par la Commune. En lieu et place, elle percevra de la CCPU une attribution de compensation. En **2021**, cette attribution (inscrite en recette fiscale) versée au titre de la fiscalité professionnelle est de **128 545€**.

## DEPENSES et RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (REPARTITION POUR L'ANNEE)

### TOTAL DES DEPENSES REELLES : 918 802€



### TOTAL DES RECETTES REELLES : 1 042 229€



### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **COVID 19** : les dépenses de fonctionnement ont également été impactées comme suit :
  - ✓ En 2021, les achats de fournitures (gel hydroalcoolique, masques, désinfectant, etc...) ont été de **1 046€**.
- Les dépenses d'alimentation sont en hausse de +38% à **36 491€** en raison du confinement de 2020 (avec la fermeture de l'école et de la cantine).
- La commune a remboursé le fonctionnement du service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche (CCPU) au titre de l'année **2021** pour un montant de **12 783€** (charges de fonctionnement). Cette dépense est en baisse (-19%) du fait d'un plus grand nombre de collectivité ayant recours à ce service. En cours d'année, plusieurs collectivités de la CCPU ont adhéré. Maintenant, ce sont 10 Communes qui l'utilisent. A partir de 2022, la répartition se fera sur une année pleine pour tous.
- Elle a également utilisé le service de remplacement (agent malade, besoin occasionnel) du centre de gestion de la Corrèze pour un montant de **27 722€** (charges de personnel).

- Les dépenses de personnel sont restées stables (+1,6%), malgré l'ouverture de l'Espace France Service avec la création d'un poste dédié au tableau des emplois.
- La commune a versé **10 130€** de subventions à différentes associations et au collège d'Uzerche. L'association sportive scolaire a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 2200€ pour assurer le financement d'une « classe découverte ».

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Concernant le fonctionnement de la **CANTINE** et de la **GARDERIE**, le montant des recettes est de **49 695€**. En raison du confinement de 2020, ce montant est en hausse 42%.
- Suite à la mise en place de l'**Espace France Service**, la Commune a perçu une subvention, en 2021, au titre de son fonctionnement de **30 000€**.
- A titre du **plan de relance**, la Commune a perçu une subvention exceptionnelle de **2 140€** pour la constitution de collections pour la bibliothèque scolaire.

## CESSIONS D'ACTIFS

En 2021, la commune a cédé des biens inscrits à son inventaire.

La valeur d'acquisition de tous les biens cédés	<b>7 965</b>
Prix de cession de tous les biens cédés	<b>1 400€</b>
Plus ou moins-values	<b>(-) 6 565€</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses d'équipement	<b>132 676€</b>
+ Total des dépenses financières	<b>84 545€</b>
= Total des dépenses réelles	<b>217 221€</b>

En 2021, les principales dépenses d'équipement ont été des travaux de voirie (**61 236€**), de nouveaux équipements pour l'école et la cantine (**29 759€**), et des travaux de réaménagement de la mairie avec l'acquisition de matériel informatique pour l'Espace France Service (**21 949€**).

En plus de ces dépenses d'équipement, la Commune a également réalisé des travaux de voirie en régie (*Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète*) évalués à **30 777€**.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total des recettes d'équipement	<b>27 184€</b>
+ Total des recettes financières (y compris excédents de fonctionnement capitalisés)	<b>192 395€</b>
= Total des recettes réelles	<b>219 579€</b>

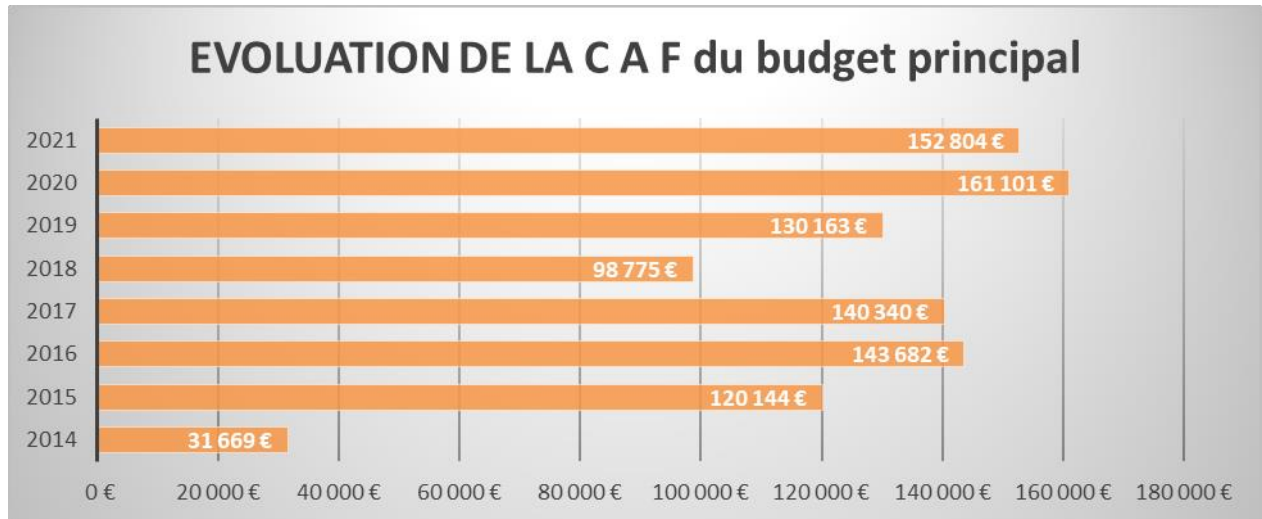
En 2021, les recettes d'équipement ont été des subventions (Département ou Etat) pour un total de **27 184€**.

- Il est à noter, également, les recettes d'investissement qui correspondent à la **Taxe d'Aménagement** (en lien avec le haut niveau des demandes d'autorisation d'urbanisme instruites pour la Commune) et au montant du **FCTVA** (lié aux fortes dépenses d'investissement réalisées en 2020) :

	Année 2020	Année 2021	Ecart
F.C.T.V.A.	14 882,89	48 221,61	<b>224%</b>
Taxe d'aménagement	11 945,55	19 980,06	<b>67%</b>

## CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle **mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence**, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente donc **l'excédent de ressources internes** dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable. (Ministères des Finances et des Comptes Publics).



## BUDGET ASSAINISSEMENT

- Les principales recettes de fonctionnement du budget assainissement sont issues du paiement, par les usagers, de l'abonnement et de la consommation soit **32 593€** en 2021. Suite à la réception des travaux de l'extension du réseau d'assainissement collectif sur Maison Blanche, **9 000€** ont été facturés en 2021 au titre du raccordement de certaines maisons.

## AUTRES BUDGETS ANNEXES

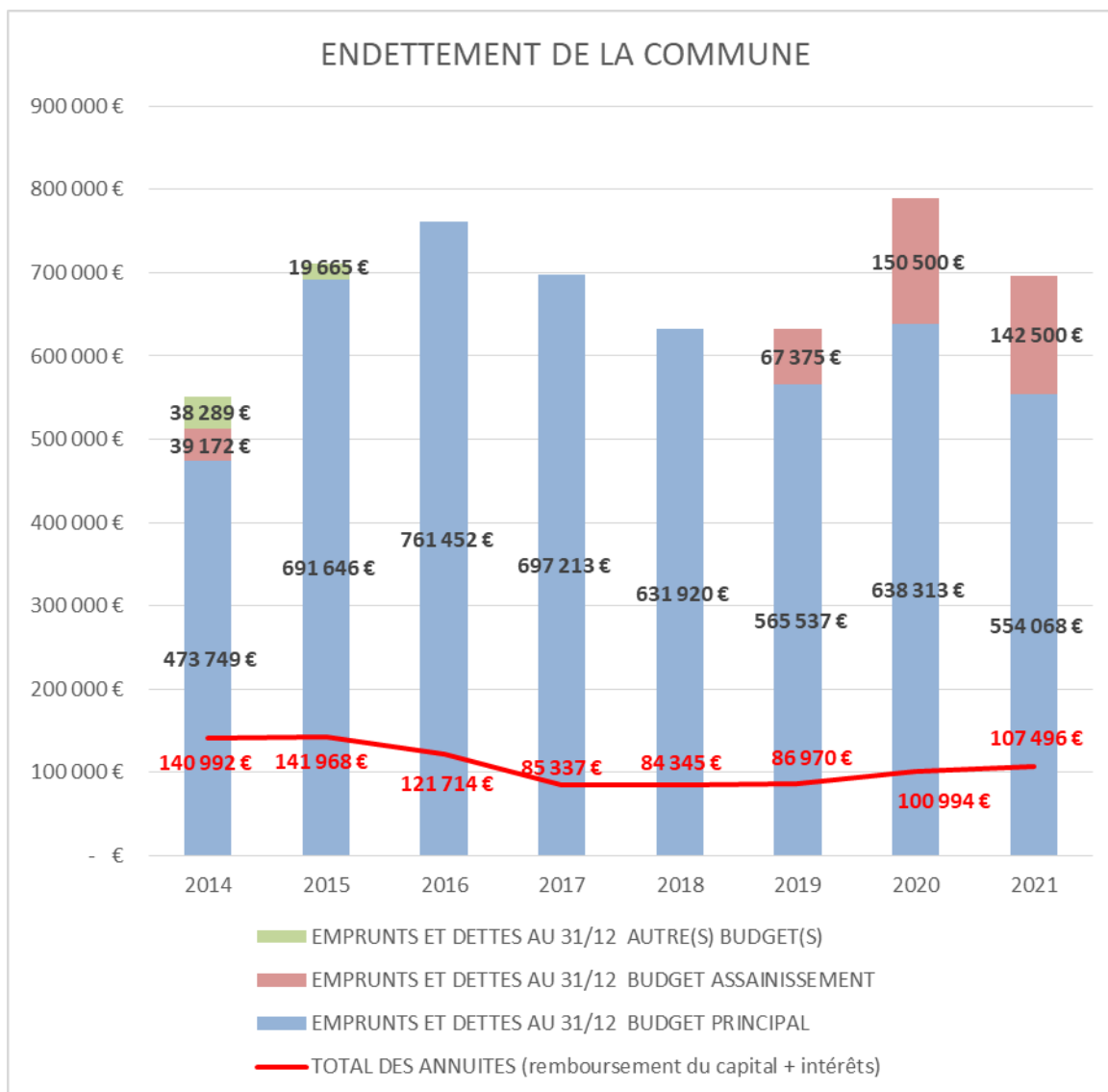
	Résultats Définitifs en €	
	Fonctionnement	Investissement
LOTISSEMENT SAINT ANTOINE	17 054€	-224 791€

- 1 lot du lotissement a été vendu en 2021.

# ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

(Hors cautions et tous budgets confondus)

- Le **capital restant dû** au **31 décembre 2021** (hors emprunts garantis) est de **696 568€**. Les remboursements s'échelonnent jusqu'à **2040**.



- **EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE** (La collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti) :
- Budget principal – EHPAD Saint Antoine (capital restant dû au 31 décembre 2021) : **338 718€** ;
  - Budget principal – SA de HLM POLYGONE (capital restant dû au 31 décembre 2021 - construction des 8 pavillons) : **639 944€** ;
- Au titre de ses compétences, la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche a remboursé l'annuité correspondant à la construction du centre de secours de VIGEOIS pour un montant de **12 648€**.



## TRESORERIE

- Au 31 décembre 2021, la trésorerie de la Commune était de **194.874€** (dont un tirage de **80 000€** sur la ligne de trésorerie qui reste à rembourser en mars 2022). La commune disposait, au 31 décembre 2021, d'un crédit de trésorerie d'un montant total **150 000€**.

## BILAN

### AFFECTATION DES RESULTATS

Les budgets reprendront les résultats constatés conformément à l'instruction budgétaire et comptable qui s'applique.

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE - LOTISSEMENT ST ANTOINE ET ASSAINISSEMENT 2021**

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le maire, M. Jérôme SAGNE, se retire au moment du vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Delphine BOUDET, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés et présentés par M. Jérôme SAGNE, Maire,

POUR LES 3 COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 PRESENTES : APPROUVES A L'UNANIMITE

10 SUFFRAGES EXPRIMES (dont 1 pouvoir)

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-013 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE PERPEZAC-LE-NOIR (7.1)**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €		ENSEMBLE en €	
	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)
Résultats reportés		252 139,36	94 530,59		94 530,59	252 139,36
Opérations de l'exercice	940 828,70	1 079 571,80	254 563,27	241 605,60	1 195 391,97	1 321 177,40
<b>TOTAUX</b>	<b>940 828,70</b>	<b>1 331 711,16</b>	<b>349 093,86</b>	<b>241 605,60</b>	<b>1 289 922,56</b>	<b>1 573 316,76</b>
Résultats de clôture		390 882,46	107 488,26			283 394,20
Restes à réaliser			28 881,50	56 505,30	28 881,50	56 505,30
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>940 828,70</b>	<b>1 331 711,16</b>	<b>377 975,36</b>	<b>298 110,90</b>	<b>1 318 804,06</b>	<b>1 629 822,06</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>390 882,46</b>	<b>79 864,46</b>			<b>311 018,00</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et résultats définitifs'.

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-014 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - LOTISSEMENT SAINT ANTOINE PERPEZAC-LE-NOIR (7.1)**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €		ENSEMBLE en €	
	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)
Résultats reportés		2 495,96	224 791,24		224 791,24	2 495,96
Opérations de l'exercice	906,00	15 463,98			906,00	15 463,98
<b>TOTAUX</b>	<b>906,00</b>	<b>17 959,94</b>	<b>224 791,24</b>		<b>225 697,24</b>	<b>17 959,94</b>
Résultats de clôture		17 053,94	224 791,24		207 737,30	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>906,00</b>	<b>17 959,94</b>	<b>224 791,24</b>		<b>225 697,24</b>	<b>17 959,94</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>17 053,94</b>	<b>224 791,24</b>		<b>207 737,30</b>	

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et résultats définitifs'.

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-015 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - ASSAINISSEMENT PERPEZAC-LE-NOIR (7.1)**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €		ENSEMBLE en €	
	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)
Résultats reportés		43 373,82		59 888,74		103 262,56
Opérations de l'exercice	46 334,62	54 942,14	32 605,16	27 581,86	78 939,78	82 524,00
<b>TOTAUX</b>	<b>46 334,62</b>	<b>98 315,96</b>	<b>32 605,16</b>	<b>87 470,60</b>	<b>78 939,78</b>	<b>185 786,56</b>
Résultats de clôture		51 981,34		54 865,44		106 846,78
Restes à réaliser			9 657,66	34 925,59	9 657,66	34 925,59
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>46 334,62</b>	<b>98 315,96</b>	<b>42 262,82</b>	<b>122 396,19</b>	<b>88 597,44</b>	<b>220 712,15</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>51 981,34</b>		<b>80 133,37</b>		<b>132 114,71</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et résultats définitifs'.

**POUR LES 3 DELIBERATIONS DES 3 COMPTES ADMINISTRATIFS : APPROUVES A L'UNANIMITE**

10 VOTANTS  
10 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-016 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE PERPEZAC-LE-NOIR (7.1)**

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	79 864,46
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	311 018,00

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-017 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT SAINT ANTOINE PERPEZAC-LE-NOIR (7.1)**

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	17 053,94

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-018 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – ASSAINISSEMENT PERPEZAC-LE-NOIR (7.1)**

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	51 981,34
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-019 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA FDEE19 EN 2022 (7.2)**

Le Conseil municipal décide de la mise en recouvrement direct par les services fiscaux, auprès des administrés, du montant de la participation 2022 fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée – 8290,63€) ;

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-020 : MARCHÉ DE SERVICE – SUIVI DES MARCHES D'ASSURANCE (1.1)**

Un marché est conclu avec la SARL MG AUDIT ASSUR pour assurer un suivi du marché des assurances de la Communes.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-021 : MARCHÉ DE SERVICE – BATIMENTS COMMUNAUX – CONTROLES 2022 LEGIONELLES (1.1)**

Pour permettre le contrôle des Légionnelles, un nouveau contrat avec le laboratoire départemental QUALIZE est approuvé à l'unanimité.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-022 : VOIRIE COMMUNALE - BORNAGE AMIABLE - APPROBATION  
DES PLANS (DELORD – CHAREILLE) (3.5)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN**

---

**QUESTIONS DIVERSES**  
*(sans)*